

06/10

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 29 JUIN 2020****Présents :**

Raphaël CHARPENTIER, Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA, Camille ÉTIENNE, Guillaume FARDE (départ à...procuration à Raphaël CHARPENTIER), Frédéric GROS, Hugo JEAN, Nathalie MOREL, Alexandre MARIANI, Ann-Sophie SCHOEPFEL, Alexandre URVOIS

Absents ou excusés

Gabrielle ÉLIS, Grégoire ÉTRILLARD, Aurélien FROISSART, Hannes JAFFRÉ (procuration à Hugo JEAN), Christophe JAMIN (procuration à Frédéric GROS), Gessica JEAN (procuration à Alexandre MARIANI), Pap NDIAYE (procuration à Frédéric GROS), Manon PIEDNOËL (procuration à Hugo JEAN)

Assistaient à la séance :

Karine AURÉLIA	Directrice déléguée à l'égalité des chances
Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Gabriela CROUZET-REHOROVA	Directrice des admissions
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice adjointe de la formation
Bénédicte DURAND	Directrice de la formation
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Léonard GOURINAT	Directeur des affaires juridiques, des achats et des Marchés
Sylvie HERLICQ	Chargée de la vie étudiante
Arnaud JULLIAN	Secrétaire général de Sciences Po
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie de campus et de l'engagement

*

* *

I. Avis sur le règlement des admissions au diplôme de Bachelor de Sciences Po.	2
II. Avis sur l'acte portant adaptation temporaire du règlement de la scolarité pour l'année universitaire 2020-2021.	12
III. Point d'information relatif à la vie étudiante.	17
IV. Information sur le projet de calendrier électoral des instances de l'IEP.	19
V. Adoption des financements des projets étudiants soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 17 juin 2020	20
VI. Échange d'informations sur des questions diverses	21

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28/06/2020

La séance est ouverte à 8 heures 37 par Raphaël CHARPENTIER.

Raphaël CHARPENTIER

On a un ordre du jour assez chargé. Je propose que l'on commence et nous serons rejoints. Frédéric GROS, que nous saluons. Nous continuons le cas échéant, car nous avons beaucoup de choses à faire. Bonjour à toutes et tous, bienvenue à ce Conseil de la vie étudiante et de la formation encore à distance. Un Conseil de la vie étudiante et de la formation particulièrement important aujourd'hui, puisqu'il s'agit pour nous d'entériner le fond même de la réforme des admissions que nous avons déjà voté pour ces grands axes il y a quelque temps. Je voudrais d'ores et déjà saluer – j'aurai l'occasion de le faire – Bénédicte DURAND, Gabriela CROUZET qui nous présenteront particulièrement cette réforme. Je veux aussi saluer la méthode de travail qui a été retenue tout au long de cette année autour de cette réforme. Nous avons été élus et particulièrement associés. Il y a eu beaucoup de groupes de travail. Les réflexions des élus - je l'ai personnellement constaté avec la Présidente du Conseil de l'Institut- ont toujours été prises en compte. On n'y a pas répondu comme on le pensait, mais il y a toujours eu une prise en compte des éléments qui ont été soulevés. Cette méthode participative est extrêmement agréable et respectueuse et je tenais à le souligner. Vous nous présentez le fond de la réforme, je vous laisse la parole, Madame la Directrice de la formation, Madame la Directrice des admissions.

I. AVIS SUR LE RÈGLEMENT DES ADMISSIONS AU DIPLÔME DE BACHELOR DE SCIENCES PO

Bénédicte DURAND

Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous. Nous sommes en effet dans une étape décisive de cette réforme des admissions qui vous est présentée au travers de deux supports. Le règlement des admissions modifié et naturellement le cahier des charges qui fonde ce règlement. Vous avez sans doute pris connaissance de ce document. Ce travail qui vous est présenté aujourd'hui traduit l'incroyable réflexion qui est menée au sein de cette institution depuis maintenant presque 5 ans, puisque je me souviens que nous avons eu les premiers débats au sein du Collège Universitaire. C'était un groupe de travail qui s'appelait Innovation sociale et qui s'interrogeait sur la manière dont nous pourrions collectivement travailler à plus de diversité au sein de notre institution, pour avoir une meilleure représentativité du corps social. Cinq ans plus tard, après énormément de travail, beaucoup d'engagements de l'ensemble des communautés de Sciences Po (étudiants, enseignants, responsables pédagogiques, responsables administratifs), nous franchissons aujourd'hui une étape tout à fait décisive. C'est une étape décisive, mais cela ne sera pas l'étape finale. Non seulement il nous reste du travail pour l'automne – Gabriela vous en dira un mot tout à l'heure -, mais aussi parce que je crois que cette réforme doit rester absolument ce qu'elle est depuis le début, c'est-à-dire une réforme vivante. Une réforme qui sait bouger, s'ajuster, s'adapter parce que l'entrée au Collège Universitaire de Sciences Po n'est pas seulement un engagement pour notre premier cycle, mais pour l'ensemble de l'institution. Les étudiants que nous recrutons au Collège Universitaire, naturellement, nous leur devons un service de premier cycle d'excellence, mais nous les accompagnons aussi tout au long de leur scolarité, et pour la grande majorité d'entre eux, jusqu'au terme de leur diplôme. Cet engagement institutionnel mérite que nous restions collectivement extrêmement attentifs aux évolutions de cette réforme. Naturellement, dans ses premiers pas, dans les années qui viennent et de façon structurée. C'est une des raisons pour laquelle nous avons choisi d'installer une Commission pédagogique qui accompagnera le pilotage par la Direction des admissions

de cette réforme. Ce comité associera l'ensemble des communautés, qui depuis l'origine travaillent au portage de cette réforme. Voilà ce que je voulais vous dire. Je crois que l'instrument d'ouverture sociale, de construction de la diversité, sans renoncement à l'excellence de notre institution qui nous est présenté aujourd'hui tient les promesses que nous nous sommes faites il y a quelques années. Je vais laisser maintenant Gabriela CROUZET-REHOROVA vous les présenter, en me permettant de la saluer particulièrement elle, ses équipes, l'ensemble des collègues qui ont œuvré à ce travail et qui continueront de le faire.

Gabriela CROUZET

Merci beaucoup chère Bénédicte. Bonjour à toutes et à tous. Je me permettrais d'abord de vous partager le document que nous avons préparé pour appuyer notre présentation d'aujourd'hui. Je le fais tout de suite avant de continuer. Voyez-vous la présentation ? Je vais la mettre dans une slide plein écran, avec des animations.

Présentation du document sous ppt.

C'est évidemment un immense plaisir d'être avec vous aujourd'hui, comme l'a dit Bénédicte, après deux années de groupes de travail, de réflexions, de comités pédagogiques, que nous avons souhaité extrêmement participatives, comme l'a souligné aussi Monsieur le Président. Nous sommes ravis de ce travail participatif. Aujourd'hui, nous souhaitons vous présenter notre proposition de modalités affinées de cette réforme des admissions en première année et de soumettre à votre avis le nouveau règlement des admissions. Si vous en êtes d'accord, je vous propose de présenter en 15 minutes des éléments qui nous semblent clefs dans cette proposition affinée et nous serons évidemment ensuite ravis d'échanger avec vous et de répondre à vos questions.

Comme vous le savez, et comme cela a été rappelé en introduction, le 24 juin dernier, nos instances de gouvernance se sont prononcées en faveur du cadre de cette réforme de l'admission en première année. Ce cadre a validé que tous les candidats à l'entrée en première année de Sciences Po passeraient à partir de 2021 par une procédure d'admission aux critères intégralement unifiés. Quelle que soit la trajectoire académique des candidats, les critères de sélection seront les mêmes, absolument les mêmes, pour tous. La nouvelle grille de lecture des candidatures est appuyée sur un parcours unique de 4 épreuves, que vous avez sous les yeux. Une sorte de tétrathlon où chacune des 4 épreuves est importante dans le parcours et apporte le même poids au sein de la procédure. Un premier bloc, que vous voyez sous le chiffre 1, qui prendra en compte les résultats obtenus par les élèves dans les épreuves du baccalauréat, ou de leur équivalent pour les candidats étrangers. Cette première étape apportera une première notation sur 20. Le deuxième bloc, sous le chiffre 2, portera sur un examen approfondi et global de la performance académique et de la trajectoire du candidat au cours du lycée. Il s'agira d'examiner en particulier des résultats scolaires obtenus dans l'enseignement secondaire bien sûr, ainsi que le positionnement du candidat dans sa cohorte, sa régularité, ses capacités de progression, de persévérance, les appréciations des enseignants, le contexte socioscolaire du candidat ou d'éventuelles spécificités du parcours. Il est important de rappeler que cette étape sera réalisée par deux évaluateurs qui apporteront chacun une note sur 10. C'est la somme des deux notes sur 10 qui apportera la deuxième notation sur 20. Le troisième bloc, sous le chiffre 3, reposera sur les écrits personnels. Ce bloc d'épreuves, qui sera également intégré au dossier de candidature, vise à mieux comprendre le parcours personnel du candidat, sa motivation, son projet pour Sciences Po bien sûr, mais aussi ses qualités d'écriture et de réflexion. Les écrits personnels tels qu'on les propose comprennent trois exercices rédactionnels. En premier, sur le parcours personnel, avec les activités et les centres d'intérêt. Un deuxième qui porte précisément sur la motivation et le projet pour Sciences Po. Un dernier, sur un essai personnel sur l'une des cinq thématiques proposées par Sciences Po dans le dossier de candidature. Les écrits seront également examinés par deux évaluateurs qui apporteront chacun à nouveau une note sur 10. Les trois exercices rédactionnels ne seront pas pondérés entre eux, il s'agira d'apprécier globalement les qualités réflexives et rédactionnelles du candidat. La somme des deux notes apportera la troisième notation sur 20. Enfin, le dernier bloc

d'admission représenté par l'oral, sous le chiffre 4. L'objectif de cette épreuve est d'apporter un regard qui pourrait être complémentaire sur la candidature et évaluer les éléments qui ne sont pas visibles dans un dossier de candidature. L'oral doit donc permettre l'appréciation de la motivation du candidat, mais également ces capacités à mener un échange, à mobiliser ses connaissances, à exercer son esprit critique. L'oral dure 30 minutes pour tous. Il se déroule à distance devant une commission composée de deux examinateurs et comprend une séquence structurante de commentaire d'images. La différence par rapport à l'oral d'aujourd'hui est qu'il n'aura plus son caractère décisif pour l'admission ou la non-admission à Sciences Po. Cet oral apportera la quatrième note sur 20 au processus d'admission. Dans le cadre de cette réforme 2021, Sciences Po a souhaité réaffirmer l'importance d'une sélection exigeante et d'un traitement très qualitatif de l'ensemble des dossiers de candidature. Chaque dossier fera ainsi l'objet d'une analyse approfondie et Sciences Po a décidé - je tiens à le souligner ici - de ne pas faire appel à des outils algorithmiques pour présélectionner ou écarter des dossiers en début de processus, comme le font certains de nos concurrents, notamment français. Ce processus de sélection se déroulera dans les étapes chronologiques suivantes, que vous pouvez observer sur le slide. Tout d'abord, les notes obtenues au baccalauréat, comme nous venons de le voir précédemment, apportent un score sur 20. La performance académique et la trajectoire du candidat apportent le deuxième score sur 20. Les écrits personnels apportent le troisième score sur 20. À l'issue de ces trois étapes, le candidat obtient un score sur 60. Cette note est appelée la note A dans le règlement des admissions. Pour pouvoir passer l'épreuve orale, il faudra obtenir une note A minimale sur 60. Cette note minimale sera notifiée sur le portail en amont de la campagne d'admission. L'oral pour les candidats désignés par la note A apportera un nouveau score sur 20, le quatrième. À l'issue de l'oral, le candidat obtiendra une note d'admission finale, appelée B, qui sera comprise entre 0 et 80 points. Elle va correspondre donc à la somme de la note A sur 60 et de la note sur 20 émanant de l'oral. Pour pouvoir être admis, il faudra obtenir une note minimale sur 80. Cette note finale sera également notifiée sur le portail en amont de la campagne d'admission. Seuls les candidats qui obtiendront une note égale ou supérieure à cette note minimale pourront être déclarés admis. Les règles juridiques de ce processus de sélection réformé sont exposées dans le règlement des admissions au programme de Bachelor du Collège Universitaire de Sciences Po. Ce règlement, comme vous avez pu le lire dans le document que l'on vous a envoyé, comprend à la fois des dispositions communes à l'ensemble des candidats et des dispositions spécifiques. Les dispositions communes portent sur le parcours unique d'épreuves et rappellent que les étapes et les critères de sélection sont strictement identiques pour tous. Des dispositions spécifiques sont déclinées en fonction de la voie d'accès qui est, elle, déterminée selon le lycée d'origine du candidat. Ces voies d'accès sont au nombre de trois. Une voie ouverte aux candidats issus d'établissements secondaires français. Une voie ouverte aux candidats issus d'établissements conventionnés CEP. Une voie ouverte aux candidats d'établissements secondaires étrangers. Les voies d'accès différenciées ont pour objet une prise en compte des situations particulières des candidats pour assurer l'égal accès à l'instruction et à l'enseignement supérieur. Il est à noter que le Bachelor de Sciences Po restera accessible uniquement aux bacheliers de l'année en cours, comme c'est déjà le cas aujourd'hui. Par ailleurs, il est également à retenir que le règlement n'inclut pas l'admission en double diplôme qui, elle, est régie par les conventions bilatérales signées avec les universités partenaires. Pour le candidat, concrètement, le processus d'admission sera déployé à travers deux portails d'admission différents. En effet, tout candidat issu d'un établissement secondaire français devra s'inscrire et postuler sur la plateforme nationale Parcoursup, tandis que les candidats issus d'établissements secondaires étrangers postuleront sur la plateforme de Sciences Po. Même si les parcours uniques d'épreuves, les étapes et les critères de sélection seront strictement identiques pour tous les candidats, comme nous venons de le souligner à plusieurs reprises, les deux portails d'admission fonctionneront d'une manière distincte d'un point de vue technique, opérationnel et calendaire. Comme vous pouvez l'observer sur le slide, les candidats via Parcoursup soumettront leur candidature entre janvier et mars. Leurs candidatures seront examinées par Sciences Po en avril et les candidats désignés passeront l'oral en mai. Les résultats d'admission devront être rendus par Sciences Po sur Parcoursup entre mi-mai et fin mai. Les candidats via le portail de Sciences Po pourront postuler entre novembre et avril, selon le principe du rolling admission, que nous

pratiquons déjà aujourd'hui. Plusieurs jurys d'admission seront organisés dans l'année et les résultats d'admission seront communiqués à l'issue de chaque jury. La réforme des admissions, comme vous le savez, est associée à un engagement fort de notre institution en matière d'ouverture sociale, d'égalité des chances et de diversité. L'objectif est de favoriser, comme l'a souligné Bénédicte DURAND, une plus grande diversité sociale territoriale géographique et académique de nos candidats. Nous espérons que l'entrée sur Parcoursup nous permettra une visibilité plus large de l'offre de formations de Sciences Po, et donc nous aidera à amplifier nos efforts en la matière. L'objectif d'accueillir 30 % d'élèves boursiers contre 25 % actuellement est l'un des principaux axes de cette ambition. La réforme intègre également une refonte du dispositif CEP. Ce dispositif va se rénover dans un triple mouvement. Le premier mouvement est celui de l'intégration du dispositif CEP dans la réforme des admissions. Les candidats issus des lycées conventionnés CEP seront évalués selon les mêmes phases et critères de sélection. Ils postuleront via Parcoursup et leurs candidatures seront examinées à travers le même parcours unique des quatre épreuves d'admission présentées précédemment. Néanmoins, le règlement des admissions préservant une voie d'accès spécifique pour les candidats CEP, ces candidatures seront examinées et suivies séparément des autres candidats. La liste des candidats admis ou éventuellement en attente via le dispositif CEP dans Parcoursup ne sera pas interclassée avec les autres candidats via le portail Parcoursup. Le deuxième mouvement concernant la refonte CEP concerne la rénovation de son modèle pédagogique et notamment un nouvel atelier de renforcement des compétences. Tous les candidats issus des lycées conventionnés continueront à bénéficier des ateliers en présentiel ou à distance. Ces ateliers s'appuieront, notamment sur l'acquisition de compétences transversales nécessaires à la réussite dans l'enseignement supérieur. Les ateliers seront ouverts à tous les élèves de lycées conventionnés qu'ils soient boursiers ou non. D'ici la fin de l'année 2020, nos échanges avec les lycées partenaires vont s'intensifier afin de finaliser le nouveau cadre d'ateliers qui lui, doit être opérationnel pour la rentrée scolaire 2021. Enfin, le troisième mouvement de la refonte CEP, concerne l'extension du champ de son application. Pour contribuer à la diversification sociale et territoriale du recrutement en première année, Sciences Po projette en effet de doubler le nombre de lycées partenaires CEP et d'inscrire désormais les conventions dans un partenariat étroit aussi avec les autorités académiques. Pour ce faire, une mission d'appui a été engagée en février 2020 afin d'identifier les objectifs et les enjeux d'une extension territoriale de la carte des CEP. Cette mission a été confiée à Ariane AZEMA, inspectrice de l'éducation du sport et de la recherche. L'objectif, dans ce mouvement d'extension du champ d'application, est de pouvoir signer de nouvelles conventions au premier trimestre 2021. Enfin, quelles sont les prochaines étapes de la réforme des admissions, comme l'a évoqué aussi Bénédicte DURAND, si celle-ci est approuvée par nos instances ? L'automne 2020 sera consacré à la mise en place de cette réforme dans ces multiples facettes stratégiques, pédagogiques, techniques et opérationnelles. L'automne sera notamment dédié à la poursuite des travaux que je viens d'évoquer sur l'ouverture sociale, les ateliers CEP, l'élargissement de la carte des lycées partenaires. Une campagne de communication sera par ailleurs déployée sur la politique d'aide sociale de Sciences Po et sur les nombreux enjeux liés au statut de boursier. Une autre étape importante sera la phase de formation des futurs évaluateurs et examinateurs pour qui des sessions intensives seront organisées sur les enjeux stratégiques, pédagogiques, techniques de la réforme. Enfin, une attention particulière sera apportée à la réalisation d'une campagne d'information intensive à destination bien sûr des candidats, de leur famille, des lycées. Le site web des admissions sera intégralement réécrit, le nouveau règlement des admissions publié et une campagne d'information et de promotion en France et à l'étranger seront déployés. En conclusion, depuis sa création Sciences Po n'a jamais cessé de se réinventer et d'innover. La réforme 2021 s'inscrit pour nous pleinement dans cet esprit. C'est une réforme structurante à de multiples égards qui nous offre l'opportunité d'opérer des transformations institutionnelles importantes que nous espérons innovantes dans de nombreux domaines en matière d'admission, d'ouverture sociale, d'égalité des chances, mais également sur un plan pédagogique, informatique, opérationnel et technologique. Nous espérons donc comme l'a évoqué Bénédicte DURAND que c'est une réforme qui va rester vivante et qui va continuer à pouvoir s'ajuster. Je vous remercie.

Alexandre URVOIS

Merci pour cette présentation. Je ne vais pas poser de questions sur la réforme en soi, on commence à la connaître un peu, mais plutôt sur les étapes à venir, est-ce que l'automne 2020 ne sera pas un peu tardif pour refonder et pour consolider la procédure CEP ? Deuxième chose : qu'est-ce qui est prévu concrètement pour la campagne de promotion ? On va vérifier, car il est vrai que tous les étudiants qui veulent entrer à Sciences Po c'est une refonte entière, on change de logiciel complètement. Qu'est-il prévu ? Est-il prévu de s'appuyer sur les étudiants actuels de Sciences Po pour aller faire la promotion de cette réforme des admissions dans les territoires ? L'objectif est bien de diversifier le corps étudiant grâce à cette réforme.

Hugo JEAN

Je voudrais revenir sur la position que défend l'UNEF et également accompagner ce projet qui, comme nous l'avons entendu, devra rester vivant. Je vais essayer de faire quelques propos. C'est une réforme qui a été largement encouragée par l'UNEF depuis ses débuts. On ne va pas refaire son historique. Quatre points me paraissent très intéressants dans la réforme, notamment le fameux écrit qui était à nos yeux l'épreuve la plus inégalitaire. L'accroissement de l'ouverture sociale avec davantage de partenariats CEP, notamment dans les zones rurales qui devraient normalement faire atteindre cette barre de 30 % des boursiers. Une plus grande visibilité avec une grille de notations plus claires, avec des critères précis et les consignes données en amont, qui permettront d'avoir davantage de transparence pour les candidats et enfin, la désacralisation de l'oral, qui perd son côté décisif et dont la notation est beaucoup moins opaque. J'enchaîne rapidement avec les quelques réserves que nous avons. De manière générale, nous aurions souhaité que le règlement soit plus précis, car il nous paraît un peu large. Par exemple, pour l'aspect CEP, nous regrettons qu'il y ait une hausse de la sélectivité qui soit, de fait, enregistrée pour le doublement du nombre de lycées partenaires sans que double le nombre de places réservées à la CEP. Cela nous paraît un peu problématique. Toujours en lien avec les CEP, la présence obligatoire à tous les ateliers me semble insurmontable pour certains publics. Des absences peuvent se justifier et nous aurions aimé que le terme de « présence obligatoire » ne soit pas présent dans le règlement. Tout comme nous aurions souhaité limiter la participation aux ateliers aux simples boursiers du secondaire ou de l'enseignement supérieur. De façon générale, on pense que l'indicateur de bourse n'est pas forcément suffisant et qu'il aurait fallu davantage de mesures coercitives pour atteindre l'objectif des 30 % de boursiers qui, au demeurant, est encore inférieur au taux de boursiers dans l'enseignement supérieur. Nous aurions aimé savoir pourquoi les quotas de boursiers avaient été laissés de côté et pourquoi d'autres critères n'auraient pas pu être utilisés ? Comme les CSP ou encore les revenus pour s'assurer davantage d'ouverture sociale. Actuellement, dans les CEP il y a également beaucoup de classes supérieures qui passent par cette procédure. Nous regrettons aussi que l'inscription reste conditionnée aux frais dossiers, ce qui constitue un frein, notamment pour le nouveau public visé, qui sera peut-être d'une classe moyenne inférieure notamment dans la ruralité. Cette classe moyenne inférieure n'est pas forcément détentrice de bourse et cela peut poser problème et constituer un frein de devoir payer ces frais de dossier qui restent importants. Enfin, nous déplorons les faibles possibilités de recours après le passage de l'oral notamment. Nous proposons qu'il y ait la possibilité d'enregistrer les oraux avec l'accord du candidat et des examinateurs, pour avoir plus de transparence ou de soupçon de discrimination. En raison de tous ces éléments, l'UNEF accompagnera sans surprise cette réforme et réitère sa demande qu'un étudiant soit intégré au Comité de suivi et de pilotage de la réforme.

Alexandre MARIANI

J'ai une remarque et une question. Ma remarque concerne la procédure internationale. Je pense que c'est déjà prévu, mais c'est pour rappeler l'importance de se coordonner avec la Direction des affaires internationales sur les critères qui seront appliqués dans la sélection des dossiers. Bien évidemment, je pense tout de suite à la Chine - mais je pense que la même chose doit se produire pour d'autres pays—, car je suis en charge de la coopération avec ce pays. Il faudra que l'on se mette d'accord sur les critères, mais on ne va pas entrer dans les détails. Je pense que de toute façon cela est déjà prévu. Ma question

porte sur la procédure CEP. Je voulais savoir comment les choses allaient se passer en ce qui concerne la gestion administrative à Sciences Po. Est-ce que c'est toujours la même équipe qui allait s'occuper de ses dossiers ? J'ai bien compris dans la présentation que ces dossiers étaient analysés séparément des autres. Je voulais savoir comment les choses allaient se passer.

Gabriela CROUZET

Merci beaucoup. Je commence par les questions d'Alexandre concernant l'automne 2020. Est-ce qu'il n'est pas trop tard pour traiter la question de la refonte CEP à l'automne ? Ce qui sera traité à l'automne - peut-être que cela n'a pas été assez clair dans ma présentation-, ce n'est pas la partie admission. Les candidats issus de lycées CEP vont être alignés directement dès la campagne 2021 dans la nouvelle réforme. Ce qui reste encore à travailler, à affiner (c'est en cours, mais ce n'est pas finalisé) est la refonte des ateliers. Nous avons fait le choix de travailler de manière extrêmement étroite avec l'ensemble de nos lycées partenaires sur ce sujet-là. Nous essayons de faire émerger un nouveau modèle vraiment en partenariat avec nos lycées. C'est ce travail qui n'est pas encore finalisé, mais qui le sera à l'automne, en vue d'une mise en place de nouveaux ateliers à partir de la rentrée 2021. Ce qui veut dire, vous le sous-entendez, qu'il y aura des candidats en 2021 qui viendront des ateliers actuels, qui n'auront pas pu bénéficier encore des ateliers réformés. Les candidats qui auront pu bénéficier de ces nouveaux ateliers viendront seulement pour la campagne 2023. Ensuite, le deuxième volet qui n'est pas encore finalisé est celui de l'élargissement de la cartographie des lycées partenaires dans la refonte CEP. C'est également quelque chose que nous souhaitons mener à l'automne pour commencer à faire des propositions de nouvelles conventions tripartites cette fois-ci, et non pas bilatérales, à partir du début de l'année 2021.

Karine AURÉLIA

Pour les étapes à venir, nous avons commencé à travailler sur le nouvel atelier avec les lycées, c'est une première étape. Nous allons continuer à travailler avec eux, notamment pour les élèves qui entrent en Terminale, il s'agira de valoriser leur dossier de candidature sur la plateforme Parcoursup. Cette étape importante se fait en étroite collaboration avec les lycées partenaires. Comment valoriser ce dossier de candidature en s'appuyant sur la fiche Avenir actuelle ? Il y a beaucoup d'idées qui émergent des lycées pour valoriser ce dossier de candidature dans Parcoursup. Nous travaillons également avec les lycées pour proposer un cadre, une architecture au niveau des ateliers, pour développer ces compétences incontournables pour réussir dans l'enseignement supérieur.

Gabriela CROUZET

Sur la campagne de communication et les étudiants ambassadeurs, bien sûr, nous avons prévu une grande campagne de communication. Elle va être à la fois large et globale pour la France et pour l'étranger, mais spécifique pour l'ensemble de nos partenaires CEP avec lesquels nous sommes déjà en lien étroit, même quotidien. Ce sont les équipes de Karine AURÉLIA qui assurent ce lien étroit. Bien sûr, il y aura une campagne de communication intensive vis-à-vis des lycées CEP notamment, sur tous les aspects que nous venons d'évoquer et qui sont représentés par la réforme des admissions. Nous pensons et nous aimerions aussi nous appuyer sur des étudiants, que l'on peut appeler ambassadeurs, de cette réforme. Pour l'instant, c'est un sujet sur lequel nous n'avons pas encore des idées finies. Effectivement, ce mouvement d'associer des étudiants à la communication sur la réforme nous paraît extrêmement important. Nous avons déjà approché des associations étudiantes il y a quelques mois de cela. Nous prévoyons d'associer des étudiants à ce mouvement de communication.

Sébastien THUBERT

Pour ajouter. Effectivement, le dialogue est en train de se nouer avec les associations qui agissent déjà dans ce champ-là. Surtout, on va aussi s'appuyer sur la formidable dynamique qui a eu lieu pendant la période de confinement où on a près de 900 étudiants de chez nous qui se sont mobilisés sur des actions de continuité pédagogique avec les lycées. Ils ont envie de s'inscrire dans cette démarche. Il y a de nouvelles initiatives qui se sont créées, je pense, à Sciences Piste, Solidaires, Tutoral. On va travailler

avec eux dès la rentrée pour faire mouvement et bien sûr s'appuyer sur les associations plus anciennes qui ont vraiment envie d'accompagner cette démarche et cette réforme.

Gabriela CROUZET

Sachant que bien entendu l'association des étudiants à la communication et à la promotion de la réforme va de pair avec les formations que j'ai évoquées tout à l'heure. Certes, nous allons former des évaluateurs, des examinateurs, mais aussi des étudiants qui vont nous aider à faire cette promotion. Je rappelle qu'aucun étudiant qui est en cours de scolarité à Sciences Po n'est passé par cette procédure d'admission. Nous allons nous former ensemble sur l'accompagnement de ces nouveautés.

Je vais passer aux questions d'Hugo JEAN qui nous pose la question d'un règlement juridique qui ne lui semble pas assez précis. La rédaction d'un règlement juridique – et je m'appuierai sur le témoignage de Léonard GOURINAT, Directeur des affaires juridiques de Sciences Po – est une écriture, une rédaction qui n'est pas complètement simple. Le texte du règlement des admissions doit permettre de vivre au moins un certain temps. L'idée est de ne pas avoir à le rédiger chaque année. C'est ce qui, sans doute, vous amène à une lecture d'un texte qui n'est pas assez précis par rapport à ce que l'on a pu évoquer éventuellement dans le cahier des charges ou ce que nous dirons aux candidats sur le site web de Sciences Po. Le texte juridique doit rester suffisamment ouvert pour qu'il puisse nous accompagner au moins pendant quelques années. Léonard, peut-être souhaites-tu compléter ?

Léonard GOURINAT

Le règlement des admissions est rédigé pour être opposable aux candidats. Il se doit donc de contenir des règles claires. Un autre élément est l'applicabilité dans la durée de ce texte. Il faut donc à la fois définir les principes, et que ces principes puissent être appliqués tout au long des différentes campagnes d'admission dans le temps. C'est ce que nous nous sommes attachés à faire.

Gabriela CROUZET

Ensuite, Hugo JEAN s'inquiète de la hausse de sélectivité CEP. Cette hausse de sélectivité CEP lorsque l'on aura élargi le nombre de lycées partenaires deviendra sans doute une réalité. Je rappelle que dans la chronologie de la réforme, cette hausse de sélectivité ne viendra pas tout de suite. L'élargissement, comme nous venons de le discuter, de la carte des lycées partenaires ne s'opèrera pas tout de suite, nous avons devant nous au moins une à trois années, où le nombre de lycées partenaires va rester le même et donc la hausse de sélectivité n'aura pas lieu au sein de ce vivier, de cette voie d'accès CEP. Par ailleurs, je rappelle que les candidats qui viendront des lycées CEP n'ont pas l'obligation de passer par la voie d'accès CEP. Ils pourront aussi faire le choix de passer par la voie que j'appellerai générale, et passer par Parcoursup par la voie des candidats issus des établissements d'enseignement secondaire. Quelque part, nous maintenons un choix qui leur est fait pour leur donner la possibilité de s'inscrire dans la voie d'accès qui leur semble la plus favorable par rapport à leur parcours personnel, académique, à leur trajectoire personnelle.

Pour ce qui est de la présence obligatoire dans les ateliers, vous comprenez bien qu'il faut des règles. Nous ne pouvons pas ouvrir la voie CEP à un lycéen qui serait venu une à deux fois à son atelier et qui souhaiterait par la même occasion bénéficier de la voie d'accès spécifique CEP. Cela nous semble absolument incontournable de pouvoir exprimer cette exigence. Néanmoins, ce sont vraiment des lycées partenaires qui vont nous faire la remontée sur qui sont les étudiants qui ont participé aux ateliers Sciences Po et donc, les lycées sont au plus près, au quotidien avec les élèves et ils sauront faire la part des choses et nous dire si un élève a été absent et que cela n'a pas été du tout impactant sur sa scolarité ou un élève qui a été absent longtemps aux ateliers et qui n'a pas été sérieux dans son approche. Nous ferons confiance à nos lycées partenaires pour nous faire la remontée de ces éléments-là pour être juste vis-à-vis des candidats. Je ne sais pas si Karine, Myriam vous souhaitez compléter sur ce point des ateliers ?

Karine AURÉLIA

Au niveau de l'atelier, il s'agit de s'appuyer sur nos lycées partenaires pour mesurer cette progression, cette persévérance. On souhaite commencer les ateliers dès la classe de 1^{re}. C'est important que l'on ait un indicateur, une mesure qualitative et notamment la participation aux ateliers tout au long de leur scolarité au lycée.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Je voudrais rajouter un mot Gabriela concernant les CSP et le statut de boursier d'enseignement secondaire des participants aux ateliers. C'est un vrai sujet puisqu'il est à l'origine de la réflexion sur la réforme de la relation de Sciences Po avec les lycées partenaires. On sait bien que c'est au cœur du sujet et cela a été mentionné comme cela aux partenaires. Comme l'a dit Gabriela, nous avons missionné Ariane AZEMA pour faire ce travail avec les lycées. Il va s'en dire que la composition sociale des ateliers sera un sujet, un levier. Pour arriver à 30 % de boursiers, ce que souhaite l'établissement dans le cadre de l'élargissement de l'ouverture sociale ne peut se faire que s'il y a une véritable participation des étudiants boursiers du secondaire. On est en Première^e et Terminale, donc il ne s'agit que de boursiers du secondaire à ces ateliers. La réalité est que ce travail est un travail de partenariat, c'est une corde assez sensible dans l'enseignement secondaire qui est celle de l'attractivité des établissements. Dire, demander, exiger, obliger les établissements à n'avoir que des lycéens boursiers au sein des ateliers n'est pas une chose ni envisageable ni souhaitable pour les lycées, comme pour nous par ailleurs, puisque la mixité sociale est une réalité recherchée par ces établissements. L'idée est de leur demander de faire un effort sur ce point, puisque vous savez que nous avons remarqué – concernant la question des CSP - une évolution qui allait dans le sens de l'augmentation des CSP + sur cette procédure qui est quand même la procédure réservée aux CSP intermédiaires et aux CSP -. Probablement – mais je suis un peu en avance, c'est un travail de négociations avec les établissements qui va se faire dans la suite du calendrier de la réforme, à partir de la rentrée – ce sujet sera abordé par l'établissement et les lycées pour que cela soit un levier et que le Comité de suivi qui sera mis en place puisse évaluer, via des indicateurs, comment les établissements se positionnent par rapport à cette attractivité des étudiants boursiers au sein des ateliers. Cet élément sera probablement aussi un sujet de "revoyure", d'envoyer du contrat qui nous liera avec ces établissements. On ne peut pas toucher à la mixité et on ne tient pas à y toucher, pour maintenir une mixité sociale dans ces établissements qui est une richesse pour les établissements, pour les étudiants. Mais on exigera une plus grande participation des étudiants boursiers aux ateliers Sciences Po. Sur la question des CSP, vous le savez mieux que moi, ce sont des catégories qui sont particulièrement larges et qui parfois ne traduisent pas une réalité d'une profession, et les revenus encore moins. Vous savez que sur les zones transfrontalières par exemple, on a des phénomènes de hausses de revenus importantes pour des métiers qui sont considérés comme des métiers appartenant aux CSP intermédiaires, voire CSP -, qui viennent un peu troubler l'analyse des revenus des lycéens. Nous resterons essentiellement sur la question de qualité de boursier de l'enseignement secondaire pour la participation et au moment de l'admission, de la transformation de ce taux, qui va être aussi un indicateur que nous suivrons avec beaucoup d'attention au moment des campagnes d'admission. Cette année nous avons, je crois – à confirmer, car c'est encore sous presse – plutôt de bonnes nouvelles de ce côté.

Gabriela CROUZET

Je pense que Myriam DUBOIS-MONKACHI a répondu à un certain nombre d'éléments évoqués par Hugo dans ses questions, concernant le statut de boursier dans le dispositif CEP. Dans le dispositif CEP, nous avons une attention toute particulière pour des parcours défavorisés et pour les situations de boursiers, mais ce que nous allons faire, comme l'a évoqué Myriam DUBOIS-MONKACHI, est d'essayer d'agir avec nos lycées partenaires en amont de l'admission, c'est-à-dire dans la convention que nous allons signer avec eux, pour faire en sorte que dans les ateliers on puisse avoir une proportion importante de ce profil-là. Petit à petit, en deux, trois ans, le lycée nous aidera à accompagner ce dispositif CEP vers plus de présence, à la fois de boursiers, mais aussi de tous les profils, qui ne sont pas nécessairement boursiers, mais qui sont des profils défavorisés. Hugo, vous avez aussi évoqué la

question de l'objectif de 30 % de boursiers de l'enseignement supérieur. Cela ne vous semble pas assez ambitieux comparé à d'autres établissements, notamment les universités. Pour nous, c'est un vrai objectif ambitieux puisque nous sommes aujourd'hui à 25 % et nous souhaitons passer à 30 %. C'est quelque chose qui ne s'opère pas comme cela. Pour nous, c'est un vrai engagement. Je pense que parmi les établissements sélectifs français nous sommes largement parmi les plus ambitieux en la matière. Si vous regardez d'autres établissements, les écoles d'ingénieur, de commerce, les taux de boursiers de l'enseignement supérieur ne sont absolument pas à notre niveau. L'objectif fixé n'est pas 30 % du tout. Vous avez interrogé la question des frais de dossier. Vous avez peut-être remarqué dans le cahier des charges que ces frais restent à 150 euros pour tous ceux qui postuleront à travers Parcoursup avec une dispense systématique de ces frais pour les boursiers de l'enseignement secondaire. Ces frais de dossier semblent absolument incontournables. Nous sommes conscients que cela représente un budget pour les familles, c'est pour cela que nous avons confirmé que les boursiers seront exonérés de ces frais de dossier. Néanmoins, vous avez peut-être aussi perçu l'exigence de notre procédure de sélection qui se fait avec un traitement extrêmement qualitatif du dossier, que d'autres établissements n'ont pas fait le choix de faire. Deux regards qualitatifs sur le dossier de candidature pour le bloc 2 et 3, deux examinateurs pour les oraux, tout cela entraîne des coûts réels pour l'institution pour que l'on assure un traitement vraiment qualitatif pour chacun des candidats. Dispenser tous les candidats des frais de dossier ne nous semble pas tout à fait imaginable, mais peut-être Pauline BENSOUSSAN souhaite compléter sur ce sujet-là.

Pauline BENSOUSSAN

Tu as dit l'essentiel Gabriela. L'idée était d'harmoniser, on est maintenant dans une procédure unique. On avait une différence entre la procédure internationale et la procédure française, maintenant on a un alignement des frais de dossier. C'est vraiment l'aspect qualitatif qui a été le principal argument pour maintenir des frais de dossier, ce que fait l'ensemble de nos concurrents sélectifs.

Gabriela CROUZET

Hugo JEAN, vous avez posé une dernière question concernant l'enregistrement de l'oral. Vous avez peut-être remarqué que dans le règlement des admissions, nous avons évoqué exactement le contraire. Il sera strictement interdit de part et d'autre, du côté du candidat comme du côté de Sciences Po, d'enregistrer les oraux. C'est un sujet que nous avons examiné de très près. Comme vous, nous avons commencé à réfléchir, nous nous sommes posés la question d'une éventuelle utilité des enregistrements pour le traitement des recours. Tout simplement, pour des raisons de protection de données personnelles, des règles qui nous sont imposées, notamment par la CNIL, mais plus largement dans le cadre de ce sujet de protection de données personnelles, nous avons vite compris qu'enregistrer les entretiens sera absolument impossible pour les deux parties. C'est pour cela que nous l'avons inscrit dans le règlement juridique. Là aussi, peut-être que Léonard GOURINAT a un complément sur les raisons qui nous amènent à être stricts sur le sujet.

Léonard GOURINAT

En effet, c'est bien sûr une question qui est liée au RGPD, le Règlement général sur la protection des données. Un tel enregistrement pourrait constituer un traitement de données personnelles qui enfreindrait ce règlement.

Gabriela CROUZET

Pour les questions d'Alexandre MARIANI. Bien sûr, nous travaillons étroitement avec la DAI sur les candidats internationaux. Petit à petit, nous avons déjà élaboré à la fois un référentiel de systèmes secondaires étrangers en lien avec les équipes de la DAI et des chargés de mission qui connaissent parfaitement bien le terrain. Nous avons également rassemblé un vivier des évaluateurs qui sont eux aussi formés aux spécificités des systèmes d'enseignement secondaire étrangers. Nous avons des viviers d'évaluateurs qui sont spécialisés sur certains pays, certaines zones. Ce qu'il va falloir faire à l'automne,

très rapidement, est le travail autour des baccalauréats et des équivalents de baccalauréat. Désormais, le baccalauréat représente une épreuve en soi dans la procédure d'admission. Nous savons parfaitement qu'il y a des systèmes secondaires étrangers où les baccalauréats sont différemment pensés et qui se déroulent différemment dans le temps. En Chine, nous avons ce sujet de deux types de baccalauréats qu'Alexandre vient d'évoquer. Nous sommes pleinement conscients de cela et c'est un travail que nous allons faire en lien étroit avec les équipes de la DAI. Par rapport à l'organisation de la voie CEP, pour ce qui est de l'admission, ils vont avoir exactement les mêmes 4 épreuves. Nous allons constituer un vivier des évaluateurs qui va être, là aussi, formé à des parcours qui nous viennent du vivier CEP. Ils vont être sensibilisés sur la manière de mieux prendre en compte une trajectoire d'un candidat qui a été dans un lycée CEP, à la fois personnelle et académique, bien entendu. On va constituer un vivier d'évaluateurs et d'examineurs spécifiquement formés pour évaluer les dossiers et mener des entretiens avec des candidats CEP. Une fois les candidats admis, choisis, sélectionnés par Sciences Po, nous allons continuer à nous organiser comme aujourd'hui, c'est-à-dire qu'il y a une équipe dédiée à ces admis, qui est dirigée par Karine AURÉLIA et cette équipe continuera à suivre les admis CEP dans le cadre de leur scolarité à Sciences Po. Je pense que j'ai traité les questions qui nous ont été posées jusqu'à présent.

Bénédicte DURAND

Je voudrais apporter des conclusions aux réponses qui ont été parfaitement apportées pour dire que nous sommes dans un moment très particuliers pour cette campagne 2021 de leviers extrêmement nombreux qui concourent tous, dans un cadre d'excellence réservé, au renforcement de la diversité de la composition de notre corps social étudiant. Pour autant, je pense qu'il faut que nous nous placions dans une position d'observation extrêmement fine de la manière dont cela va se passer. Je parlais tout à l'heure d'une forme vivante. Je crois que sa naissance doit être observée de façon extrêmement précise par notre collectif et notamment observer comment fonctionnent ces leviers et est-ce qu'ils tiennent toutes les promesses qui sont écrites dans notre projet ? Nous ne sommes pas dans une démarche figée. Il faut que l'on puisse se dire que l'on pourra encore faire bouger des choses en fonction de la réponse de ce nouveau fonctionnement qui est complètement systémique et qu'en termes de composition sociale, nous allons avoir des effets Parcoursup, nous allons avoir des effets CEP. Ces effets vont jouer les uns simultanément avec les autres et nous devons absolument observer cela pour vérifier comment les choses se passent et le cas échéant, nous mettre en situation de les modifier, de les ajuster. Je le redis, c'est très important. Par ailleurs, il y a une question abordée par Monsieur JEAN à laquelle je souhaite répondre. Je suis tout à fait ouverte à ce que des étudiants puissent participer à ce travail d'observation, de suivi et d'accompagnement de la réforme. À nous de voir comment les choses peuvent s'organiser, mais de mon point de vue, cette réforme est si engageante pour l'ensemble de l'institution, cela la concerne dans toutes ses parties. Je vois les choses avec beaucoup d'ouverture de ce point de vue. Je crois que ce point a été abordé et je vous laisse Monsieur le Président.

Raphaël CHARPENTIER

Merci Madame la Directrice. Je me permets de compléter en disant que j'espère, comme Madame PIEDNOEL l'avait fait également, tout comme Jeanne LAZARUS pour le CI que les Conseils seront associés pleinement à ce suivi et nous y serons attentifs, et heureux par ailleurs, de pouvoir continuer à faire vivre cette réforme.

Je vous propose de passer aux votes. Ismahane GASMI si vous pouvez faire le point sur les procurations reçues.

Ismahane GASMI

Monsieur JAMIN et Monsieur NDIAYE à Monsieur GROS. Madame PIEDNOEL et Monsieur JAFFRE à Monsieur JEAN et Madame JEAN à Monsieur MARIANI.

Raphaël CHARPENTIER

Nous allons procéder à un appel nominal, comme nous l'avons fait plusieurs fois maintenant. Nous pourrions dire « oui », « non » ou « abstention ». Madame GASMI, je vous laisse procéder aux votes.

Les membres sont appelés nominativement.

Ismahane GASMI :

Nous avons donc 14 voix pour et 1 contre.

Raphaël CHARPENTIER

Je vous remercie et je salue l'adoption de cette réforme par ce Conseil. Nous allons pouvoir passer au point suivant de l'ordre du jour qui concerne la rentrée prochaine, élément important. Pour présenter les adaptations et le règlement de la scolarité qui en découle, je laisse la parole à Madame Myriam DUBOIS-MONKACHI.

II. POINT AVIS SUR L'ACTE PORTANT ADAPTATION TEMPORAIRE DU RÈGLEMENT DE LA SCOLARITÉ POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2020-2021.

Bénédicte DURAND

Je voudrais faire un petit point si vous le permettez. Juste avant de laisser la parole à Madame DUBOIS-MONKACHI qui, en effet, est à la manœuvre sur ce dossier extrêmement complexe de préparation du prochain semestre à Sciences Po. Je voudrais faire un petit point d'étape de la situation et vous rappeler les raisons pour lesquelles nous avons embarqué ce semestre de la manière que vous avez suivi, là aussi très attentivement, puisque ce dossier-là était suivi par le Conseil, par des groupes de travail et sur ce dossier-là aussi nous avons pu travailler de façon très collaborative. Les modifications du règlement de la scolarité qui vous sont proposées sont légères à dessein puisqu'elles visent à répondre à une situation d'exceptionnalité que l'on souhaite la plus courte possible. Au fond, nous avons travaillé avec la Direction des affaires juridiques de façon à ne vous présenter que les dispositions absolument nécessaires pour se faire. Je veux vous rappeler que les décisions générales -au point de vue stratégique sur l'organisation du semestre- que nous avons prises sont liées à deux facteurs : la crise sanitaire et l'incertitude que nous avons tous quant à son évolution pour le semestre prochain et le deuxième élément qui est que nous savons d'ores et déjà qu'un certain nombre d'étudiants internationaux seront dans une grande difficulté pour nous rejoindre, en tout cas pour le début du semestre prochain. L'ensemble de ce dispositif part de ces deux observations. Pour répondre à la situation, nous avons fait trois choix que je souhaiterais rappeler ici. Le premier est de décaler la rentrée universitaire pour leur laisser plus de temps aux familles et aux étudiants pour s'organiser, pour nous rejoindre le mieux possible et le plus vite possible. Le deuxième choix que nous avons fait est de mettre à disposition de l'ensemble de la communauté étudiante l'offre pédagogique à distance. C'est vraiment le mouvement général que nous avons enclenché il y a maintenant deux mois. Nous assurer à la fois par un travail des équipes pédagogiques que cette offre puisse être disponible à distance et que par ailleurs, les salles de Sciences Po puissent être équipées pour accueillir les publics à distance dans le présentiel qui sera possible à Sciences Po. Car c'est le troisième choix absolument original que nous avons souhaité faire. Vous l'avez vu, contrairement à un certain nombre d'universités internationales, nous avons fait le choix dès le début de la réflexion d'ouvrir nos campus aux étudiants, aux enseignants, aux équipes, de façon physique. Ces trois choix répondent à une double promesse : la promesse qu'aucun étudiant ne sera empêché de suivre ces enseignements pour des raisons indépendantes de sa volonté et parallèlement, toutes les étudiantes et tous les étudiants seront invités à rejoindre leur campus et accueillis sur ces campus, dans la mesure du possible et de la façon la plus qualitative sur le plan pédagogique, la plus sûre sur le plan sanitaire et la plus adaptable en fonction de l'évolution de la situation. Voilà la manière dont nous avons travaillé.

Nous sommes aujourd'hui à un point qui nécessitait des modifications du règlement de scolarité. Évidemment, nous nous situons dans une perspective évolutive dont nous espérons bien entendu qu'elle sera favorable et qu'elle nous permettra à tous de revivre le plus rapidement possible la vie universitaire, je ne sais pas si on peut dire d'avance, mais en tout cas une vie universitaire qui permet le lien, la rencontre, la fréquentation physique. Voilà ce que je voulais vous dire en introduction. Je laisse Myriam vous présenter notre travail.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci Bénédicte. Effectivement, ce règlement de scolarité va s'adapter à vos questions et nous essaierons de ne pas trop nous l'étendre dans le temps. Il ne concerne que quelques éléments de la scolarité que je vais rapidement passer en revue pour laisser du temps aux questions qui, je l'imagine, sont nombreuses.

Un premier élément important concerne la question de l'assiduité. Comme vous le savez, la scolarité de Sciences Po est fondée sur le principe de l'assiduité, comme garantie du suivi de l'enseignement et surtout du suivi de l'impact de l'apprentissage et donc de la réussite. Sur ce sujet, il a été question de maintenir cette assiduité comme un principe général de notre scolarité, mais d'ajuster, par la force des choses, la question de la défaillance, c'est-à-dire de l'impact de la non-assiduité sur un enseignement. L'article concernant l'assiduité est maintenu comme principe fondamental d'organisation de la scolarité et la défaillance, l'article 5, qui est son corolaire est suspendu pour le semestre. Je voudrais quand même dire que cette question d'assiduité n'est pas du tout une question de punition des étudiants qui ne suivent pas leurs cours, mais qu'il s'agit plutôt d'un accompagnement vers la réussite. Vous avez certainement vu, en tout cas nous avons tiré parti des enseignements du semestre précédent, lors de l'organisation des enseignements à distance. Très vite, les enseignants ont fait remonter le besoin de suivre les étudiants. Certains étudiants n'avaient pas la possibilité de se connecter, comme vous le savez, et la non-assiduité a été identifiée comme étant un problème pour les enseignants qui avaient besoin – et l'institution aussi, bien entendu- de savoir où étaient les étudiants qui ne pouvaient pas se connecter. Était-ce pour des raisons de santé ou de décrochage scolaire ? L'assiduité n'est pas à percevoir comme un élément de punition dans la scolarité, mais comme un élément d'accompagnement vers la réussite. C'est pour cela que nous avons décidé de maintenir cet article et de mettre entre parenthèses la question de la défaillance. Les étudiants sont encore responsables de cette activité, il n'y aura pas de corolaire ou de sanction.

Deuxième élément important qui a été modifié concerne l'enseignement de l'anglais, qui est important à Sciences Po, mais c'est un petit ajustement. Je vous rappelle que les éléments qui ont été modifiés sont publiés. Il s'agit de prévoir que l'enseignement des langues peut avoir lieu à distance, c'est juste une adaptation par rapport au présent. Ensuite arrive l'article 21 concernant le sujet important du stage et surtout de la possibilité de réaliser une scolarité à l'international. Nous sommes directement dans le contexte actuel de la crise internationale. L'établissement a modifié le règlement en fonction de ce qui a été mis en place pour la rentrée prochaine, notamment ce qui concerne les étudiants de 3^e année qui ne pourront peut-être pas effectuer leur 3^e année à l'étranger, quel que soit par ailleurs le format de celle-ci. Nous sommes dans la même situation pour les étudiants de 2^e année qui souhaitent faire un stage à l'international. L'article 22 concerne directement les étudiants de 3^e année. Nous l'avons adapté à la situation actuelle ; certains étudiants de 3^e année ne pourront pas aller faire leur semestre 5 à l'international parce que nos partenaires n'accueillent pas d'étudiants en échange, parce que le pays ne permet pas cette mobilité, ou parce que l'établissement est fermé, c'est une éventualité pour certains étudiants. D'autres étudiants pourront suivre les cours des établissements partenaires à distance et enfin la première catégorie d'étudiants restera à Sciences Po et pourra suivre un parcours particulier et qui est construit actuellement par le Collège Universitaire. Nous sommes dans une situation particulière, c'est pour cela que nous avons bien précisé quelles étaient les catégories d'étudiants de 3^e année qui pourraient être empêchés de faire cette scolarité à l'international. L'idée, dans cet article, est de permettre aux étudiants de poursuivre leur scolarité dans des conditions différentes en termes de mobilité, mais dans des conditions identiques en termes de validation de crédits pour qu'ils ne soient pas pénalisés par ce contexte international. Enfin, une adaptation concernant le parcours civique qui est, comme vous le

savez, une obligation de scolarité avec notamment en 1^{re} année la réalisation d'un stage. L'idée est de modifier le calendrier de ce stage et de l'installer entre la 2^e et la 3^e année du Collège Universitaire. L'article 29 est un corolaire de l'article précédent concernant les étudiants en échange. Vous savez que la politique d'échanges à Sciences Po est basée sur une réciprocité. Les établissements partenaires accueillent les étudiants de Sciences Po et en échange, Sciences Po accueille les étudiants de cet établissement partenaire. Ce principe est rappelé ici dans ce contexte de crise. Si les universités partenaires n'accueillent pas les étudiants de Sciences Po, Sciences Po appliquera la réciprocité. Le dernier article concerne les Masters et l'obligation du semestre hors les murs qui peut, comme vous le savez, prendre différentes formes. C'est un ajout concernant une forme de semestre hors les murs puisque nous craignons à la rentrée prochaine notamment pour les étudiants de PSIA qui sont en semestre hors les murs dès le semestre d'automne, qu'ils ne puissent trouver suffisamment de structures pour les accueillir et réaliser cette obligation de scolarité. L'idée est d'élargir l'atelier international en ajoutant une dimension nationale et surtout la notion de *capstone* qui permettra d'organiser un parcours pendant un semestre autour d'un projet et autour de compétences qui seront définies en lien avec l'école et l'établissement. et notamment pour la forme. Nous sommes en train de réfléchir avec les acteurs concernés pour trouver les modalités pédagogiques équivalentes à un semestre d'association dans un stage autour de compétences renforcées qui sera probablement une modalité qui se déroulera en France. Comme l'a rappelé Bénédicte DURAND, ces modifications s'appliqueront au premier semestre de l'année universitaire 2020-2021 et nous espérons tous retrouver un fonctionnement, sinon identique à celui des précédentes années, du moins permettant d'avoir un maximum d'étudiants sur site. Je vous remercie.

Alexandre URVOIS

Merci Monsieur le Président. Merci pour le travail qui a été réalisé et la présentation de cette adaptation pour la reprise à venir. Effectivement, je trouve qu'il est très important de garder un campus ouvert et accessible aux étudiants. On a une forte demande de contacts et de lien social. Les cours à distance cela peut être compliqué. Par rapport à la présence ou non sur les campus des étudiants, avez-vous prévu de réaliser un sondage, ou du mois d'avoir une estimation pour la rentrée ? Pour savoir comment c'est respecté, ce qui est faisable de manière concrète. Deuxième chose, comment vont se passer les inscriptions pédagogiques ? On a vu les [inaudible 1:16:40.9] vont rester à peu près aux mêmes dates que les années précédentes. Va-t-on avoir plus d'indications sur les cours ? Ou part-on du principe que tous les cours sont à distance ? Comment cela va-t-il se passer concrètement ? Quelles nouvelles informations aura-t-on dans 15 jours ? Merci.

Hugo JEAN

Merci pour cette présentation. Je rejoins Alexandre sur la question des inscriptions pédagogiques. Il était prévu qu'un e-mail arriverait à destination des étudiants à la mi-juin. Cela a été le cas pour certains programmes, mais pour d'autres, il n'y a pas davantage d'informations sur l'organisation des maquettes pédagogiques. On aimerait savoir à quel moment cela sera disponible, sachant que les inscriptions pédagogiques commencent dans très peu de temps. Sur le règlement en lui-même, on aurait une remarque à faire, notamment sur le fait que rien n'a été modifié concernant les règles d'évaluation et le passage des examens. À l'UNEF, nous aurions souhaité que la bienveillance qui prévalait au semestre précédent soit maintenue, sachant que beaucoup de difficultés ne changeront pas. Certes, il n'y a plus le confinement, mais il y aura toujours pour certains étudiants un isolement social, notamment pour ceux qui ne pourront pas se rendre sur le campus. Il y a toujours les difficultés qui peuvent être économiques, mais aussi d'ordre matériel, comme la connexion internet. C'est pour cela que nous aurions souhaité le maintien des conditions un peu particulières d'évaluation.

J'avais également quelque chose à dire à propos du parcours civique et du report du stage entre la fin de la 2A et de la 3A. On estime que cela n'est pas forcément une très bonne solution, notamment pour les étudiants qui devront commencer leur 3A rapidement, au mois de juillet. Cela va laisser peu de temps pour réaliser le stage, et peut-être même pas assez pour le nombre d'heures demandées pour faire cela. Nous aurions préféré que ce stage soit rendu facultatif et que le terme 'obligatoire' ne soit plus dans le règlement, sachant l'importance du parcours civique. Je vous remercie.

Alexandre MARIANI

Je voudrais d'abord remercier toutes les équipes qui ont travaillé sur la préparation de cette rentrée inédite à Sciences Po. Je crois l'avoir déjà dit, mais c'est un travail considérable qui a été fait et je pense que dans l'histoire de notre institution on n'a jamais eu aussi peu de temps pour repenser complètement notre institution. Je ne suis pas non plus expert dans l'histoire de Sciences Po, mais à ma connaissance il n'y a jamais eu de situation pareille. Vraiment, bravo à toutes les équipes.

J'ai une question concernant la réversibilité. Comment cela va-t-il se traduire concrètement ? À quel moment décide-t-on de basculer vers l'un des trois scénarios ? Par exemple, quels délais envisage-t-on pour informer à la fois les étudiants, les enseignants, le personnel ? Merci.

Bénédicte DURAND

Tout à l'heure, j'ai trouvé que cela fonctionnait bien. Je propose que Myriam réponde et on complète les uns, les autres en fonction des besoins.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci pour vos questions fort intéressantes. Monsieur URVOIS, vous posez la question du sondage. C'est un sujet qui nous intéresse, nous y avons pensé depuis assez longtemps. La réalité est que nous ne pourrons pas le réaliser avant probablement la fin de cette semaine. Vous savez que nous devons avoir tous les étudiants dans les systèmes d'information et que Parcoursup a validé aujourd'hui notre première promotion d'étudiants de 1^{re} année du Collège universitaire, n'est-ce pas Gabriela ? D'autant que les étudiants sont intégrés dans le système d'information et que – j'en profite pour répondre à la question de la communication qui a été posée par Monsieur Hugo JEAN. Une communication devrait partir cette semaine en direction des étudiants pour précisément les informer, comme l'a déjà fait l'école des affaires internationales, de la coloration de leur semestre de rentrée et de leur semestre d'automne. Nous ferons cette communication de manière plus coordonnée entre le milieu de la semaine et la fin de la semaine. Donc le sondage aura lieu. J'en profite pour demander d'insister auprès de vos adhérents pour participer à ce sondage. Plus le taux de participation sera important et mieux nous serons équipés pour organiser cette rentrée.

Sur la question des inscriptions pédagogiques qui sont maintenues. Nous tenions, avec la Directrice de la formation, à maintenir cette date d'abord pour rassurer les étudiants et surtout pour leur permettre de se projeter sur le semestre d'automne. Elles ont été un peu prolongées comme vous avez dû le remarquer, du 6 au 17 juillet pour permettre notamment aux étudiants de 3^e année de s'inscrire avant les congés sur tous les campus en région. Concrètement, cela va se passer comme d'habitude. La seule chose qui change est la qualification des enseignements que nous mettrons à disposition des étudiants bien entendu pour qu'ils sachent d'emblée s'ils se projettent sur un enseignement qui est à 50, 30, 20 % à distance et quels sont les cours qui seront concernés. L'idée est de les qualifier. Comme le disait Monsieur MARIANI, c'est un travail plus complexe pour les équipes. Vous vous doutez bien que cela a demandé beaucoup d'adaptation pour l'administration de Sciences Po, que vous n'avez certainement pas perçue, mais qui est réelle. Cela permettra d'avoir, je l'espère, une grande visibilité pour nos étudiants lors des inscriptions pédagogiques.

Concernant les questions de Monsieur JEAN sur les évaluations : rien n'est prévu à ce stade dans le règlement de la scolarité qui n'est pas modifié. Vous avez vu que l'on était capable d'adaptation puisque déjà en décembre 2019, avant même la crise sanitaire, nous avons eu à organiser des examens à distance pour permettre à tous les étudiants de se rendre disponibles, malgré les problèmes de grève qui ont empêché une grande partie de la mobilité. Nous sommes sensibles à ces sujets-là. Si nous n'avons rien mis dans le règlement de scolarité, c'est que nous savons que nous sommes capables d'organiser des évaluations à distance, c'est pour la partie formelle. Pour la partie contenue, et notamment la bienveillance, je sais que c'est un mot que vous n'aimez pas beaucoup, mais je vous rassure, à Sciences Po, le maintien dans son lexique. Nous sommes en ce moment en train d'organiser les jurys de passage du Collège Universitaire et de l'école, et cet après-midi celui du jury formation. Je peux vous dire, à

titre indicatif, il faudra bien sûr vérifier sur l'ensemble des cohortes, que ce nouveau cadre d'évaluation n'a pas modifié la performance scolaire de nos étudiants ni dans un sens ni dans l'autre. On retrouve des résultats similaires en moyenne. Cela nous rassure plutôt sur la capacité des étudiants à s'adapter. Si nous devons faire preuve de bienveillance, nous le ferons toujours dans le cadre du jury, indépendamment de la situation. On aura un peu plus de bienveillance, encore, dans ce contexte de crise. Concernant la question de l'isolement social lié à ce sujet d'évaluation, comme vous l'avez très justement rappelé Monsieur Hugo JEAN, nous ne sommes plus dans le même contexte. Nous espérons que l'isolement social ne sera plus de mise et que les étudiants, même s'ils n'ont pas cours en présentiel, pourront rejoindre leurs camarades pour travailler ensemble. Sciences Po a organisé le semestre dernier une politique d'accompagnement très forte en direction des étudiants qui ont rencontré des difficultés, quelles qu'elles soient d'ailleurs. La direction d'accueil et d'accompagnement notamment a mis à disposition des étudiants des ordinateurs, des aides financières pour augmenter par exemple une capacité de connexion, et, bien entendu, pour des raisons sanitaires d'isolement social engendrant des problèmes de santé, et notamment de santé mentale. Notre offre santé est parfaitement adaptée à la situation et on a organisé plutôt des appels et consultations téléphoniques avec les étudiants. D'ailleurs, l'offre santé est revenue sur site ces derniers jours pour continuer cet accompagnement. C'est un sujet que nous ne mettons pas du tout de côté, au contraire, c'est un sujet qui est important dans nos préoccupations.

Concernant le parcours civique, la proposition faite par le Collège Universitaire de décaler est une éventualité, mais bien sûr les étudiants qui pourront le faire avant le feront avant. On sait aussi que tous les étudiants ne sont pas concernés par ce décalage. Là aussi, le Collège Universitaire fait preuve de bienveillance sur les questions de durée du décalage.

Enfin, sur la réversibilité, Alexandre, qu'est-ce que c'est que la réversibilité ? C'est un concept que l'on a mis au cœur de la commande de la programmation, et je le rappelais tout à l'heure, qui permettra à l'établissement, en fonction de l'évolution de différents éléments d'abord, des conditions d'accueil qui est la priorité, c'est-à-dire de garantir un cadre sanitaire sécurisé à tous et à la communauté. Si cela est possible, nous modifierons les cours que nous avons actuellement programmés en hybride, une partie en présentiel, l'autre en distanciel. Nous nous serons assurés en amont que certains cours pourront être de nouveau entièrement en présentiel. À quel moment cela se produira-t-il ? C'est aussi en fonction du calendrier, mais aussi en fonction- élément fondamental dans notre réflexion – de la venue des étudiants internationaux notamment sur site. Le contexte est important, car nous nous posons aussi la question de savoir si les étudiants prévoient de venir dès que la possibilité leur sera donnée. Nous allons faire une piqûre de rappel en fin août début septembre pour ajuster les réponses des étudiants en fonction de la situation. Vous avez compris que l'adaptabilité est au cœur de notre démarche, mais cette adaptabilité ne doit pas engendrer un flou dans l'organisation du semestre. Pour cette raison, nous avons identifié certains cours qui resteront pendant tout le semestre à distance, c'est pour cela que nous allons garantir aux étudiants un accès à leur parcours à distance tout le semestre s'ils ne peuvent pas nous rejoindre sur site et que nous devons d'emblée expliquer que la réversibilité ne s'appliquera qu'à certains cours. Le présentiel ne sera pas exclusif. L'accessibilité aux enseignants restera le principe directeur jusqu'à la fin du semestre. Il me semble avoir répondu à toutes les questions.

Bénédicte DURAND

Sur la question de l'isolement et de notre capacité à rester en contact avec les étudiants, quelle que soit leur situation de mobilité et de proximité à la convivialité et aux services de Sciences Po, je voudrais faire un petit point sur la manière dont la vie étudiante se prépare sous la direction de Sébastien THUBERT, car elle aussi va porter cette double culture présentielle / distancielle. Je serais ravie de faire un point rapide sur cette question autour de Sébastien THUBERT si vous en êtes d'accord.

Raphaël CHARPENTIER

C'était le point suivant à l'ordre du jour. Si Sébastien veut le faire dès maintenant.

Sébastien THUBERT

On pourrait faire voter l'avis sur le règlement de scolarité et après on peut enchaîner.

Raphaël CHARPENTIER

On garde l'ordre du jour comme convenu. À mon tour, je voulais remercier le travail remarquable et phénoménal - que j'ai constaté aussi par mes échanges concernant mon enseignement - accompli par Sciences Po durant cette période pour permettre que les cours puissent continuer à se dérouler et que l'enseignement ne perde pas en qualité, que les étudiants soient toujours suivis. C'était un défi, Sciences Po l'a relevé. On peut le saluer et s'en réjouir collectivement, quels que soient les points, les divergences éventuelles que l'on puisse avoir sur la manière dont telle ou telle décision a été prise. Je vous propose de passer aux votes.

Les membres sont appelés nominativement pour le vote.

Ismahane GASMI

Nous avons 12 voix pour et 3 abstentions

III. POINT D'INFORMATION RELATIF À LA VIE ÉTUDIANTE

Raphaël CHARPENTIER

Nous pouvons passer au point suivant puisque nous parlions de la scolarité enseignant et des enseignements, je vous propose de passer maintenant à la vie associative.

Sébastien THUBERT

Ce n'est pas uniquement la vie associative. Je remercie les membres de la Commission de la vie étudiante qui sont venus deux fois en juin pour commencer à travailler ces questions-là avec les responsables de la vie étudiante sur les campus. Et dernièrement, avec les présidents de l'ensemble des bureaux des élèves pour commencer à préparer cette rentrée et voir justement comment on peut dans cette offre de double campus permettre comme le disait Monsieur URVOIS et Monsieur JEAN, de maintenir, développer, faciliter cette vie sociale qui est essentielle à l'émulation que les étudiants ont l'habitude de vivre à Sciences Po. C'est vraiment le support du site et du lien d'appartenance. En sachant que par rapport au semestre que l'on a vécu, on a des étudiants et étudiantes qui vont être eux dans un parcours d'intégration, ils arrivent soit en 1^{re} année, soit en 4^e année, et j'inclus dans ces 4^e année mêmes ceux qui étaient à Sciences Po, mais qui étaient sur des campus en région et qui vont donc avoir besoin de s'approprier un nouveau campus. Nous avons travaillé avec Francesca GALINEAU [incertain 1:33:45.9] la Directrice de l'accueil et de l'accompagnement et donc la Direction de la vie au campus et de l'engagement à une approche qui repose sur quelques grands principes. Le principe de temporalité, c'est-à-dire prendre les étudiantes et étudiants dans leur parcours tel qu'il est et de cheminer, faire des étapes progressives dans leur parcours qui a déjà commencé dès la phase d'admission et qui va se dérouler jusqu'à la rentrée et qui va être de se dire : « Profitons de l'été pour être dans cette première amorce soit de transition, soit de pré intégration (on va le dire comme cela) ». C'est le moment où on fait ses inscriptions pédagogiques, où on réfléchit à son installation, on est éventuellement dans une recherche de logement. Si on a fait le choix d'être à distance, et finalement on n'a pas le choix, comment on peut accompagner ces étudiantes et étudiants à préparer leur équivalence d'installation. C'est pour répondre aux éventuelles inquiétudes soulevées par Monsieur JEAN tout à l'heure sur des étudiants qui pourraient avoir des difficultés de connexion. Comment peut-on accompagner pour trouver des solutions, et pas dans l'urgence, mais anticiper pour qu'il soit dans de bonnes conditions pour suivre à distance leurs enseignements ? Bien sûr, sur cette phase de préintégration nous travaillons avec les associations étudiantes. Pour le moment, nous avons fait le choix de privilégier un travail renforcé avec le Bureau des élèves ou les associations d'écoles de Masters en pensant pour nous qu'ils étaient

essentiels et des acteurs extrêmement importants dans ce qui va être la phase de prérentrée. Et puis nous allons bien sûr l'ouvrir à l'ensemble des associations permanentes. La semaine prochaine, nous allons proposer aux autres associations de rejoindre le mouvement. Je profite de cette occasion – cela a été évoqué en Commission de la vie étudiante – vous n'êtes pas sans savoir que tous les deux ans on a un grand renouvellement de la reconnaissance des associations étudiantes, renouvellent qui devait avoir lieu à la rentrée. Nous avons vu avec les membres de la Commission pour décaler cette phase de renouvellement de la reconnaissance en janvier pour permettre aux associations d'être pleinement actives et de ne pas forcément se préoccuper d'une approche qui est plutôt administrative. Sachant que cette reconnaissance est liée au mandat des élus de la vie étudiante et comme ces derniers ne seront renouvelés qu'à l'automne, comme nous l'avons vu tout à l'heure, cela permet d'être dans les clous du règlement que vous avez adopté il y a quelques années.

Après nous allons travailler la phase importante, la phase de rentrée, qui permet de réfléchir à l'ensemble des programmes à ce qu'il y ait un vrai temps fort pour les étudiants qui sont à proximité ou ceux qui sont à distance, d'appropriation ou de réappropriation du campus. Le moment où on peut avoir la possibilité de découvrir son campus et voir comment on peut l'utiliser dans des moments qui seront avec des temps d'enseignement à distance et éventuellement la possibilité d'avoir d'autres temps d'échanges. Notre principe d'adaptabilité pour la vie étudiante qui sera beaucoup plus souple (je vais le dire comme cela) que notre offre de maquette, on pourra réguler en fonction de l'évolution des règles sanitaire beaucoup plus facilement. L'idée est d'être dans trois grands modes : le mode vert, qui est pour nous le mode idéal, pour construire tous, où finalement on doit poursuivre quelques gestes barrières qui ne nécessitent pas de distance physique importante et où on peut retrouver une utilisation capacitaire des salles et des espaces satisfaisante. Donc c'est de pouvoir se dire qu'il faut rouvrir la vie étudiante (qui fait la richesse de l'activité) le plus possible et dans les conditions les plus ordinaires. Un mode orange : un peu comme la vie de maintenant, c'est-à-dire, avec des règles qui limitent la capacité de rassemblement et l'usage des salles, mais cela nous permettra toutefois de proposer un certain nombre d'activités et de donner les équivalences en tout cas de ce qui est vécu, et de permettre par exemple aux associations de faire quand même des événements en interne si c'est possible et de rencontrer les étudiants dans ces moments-là et en même temps de pouvoir privilégier d'autres formes que peut nous offrir le numérique et sans oublier, ce qui est très important, les étudiants qui seraient empêchés d'être sur le campus et qui seraient à distance, afin de maintenir ce lien. Enfin, le mode que l'on ne souhaiterait pas, le mode rouge, ce que l'on a pu connaître au moment du confinement, où là on serait obligé de basculer – maintenant on a l'expérience – sur une offre de vie étudiante intégralement en ligne. Ce qui sera notre préoccupation, ce sera d'assurer la continuité de nos services de la vie étudiante, que cela soit lié à l'accompagnement sanitaire, social, de promotion de la santé, du bien-être étudiant et d'assurer l'ensemble des services à la fois en présence – pour une consultation de médecin par exemple-, mais aussi à distance pour ceux qui seraient retenus. Il en sera de même pour toutes les activités. Le bon exemple ce sont les activités sportives et culturelles que nous proposons en partenariat avec l'association sportive et le bureau des arts sur le campus parisien par exemple. Nous avons préparé des offres de maquette (on va le dire comme cela) avec des activités en présentiel et nous avons déjà prévu des activités en distanciel qui seront ouvertes à l'ensemble des campus, avec des enseignants de sports ou des praticiens de l'art ces activités-là. C'est quelque chose que l'on va mettre en place quoiqu'il arrive, mais en fait c'est le nombre d'activités présentiel / distance qui évoluera en fonction de la situation. Nous allons nous servir aussi de l'expérience que nous avons eu de donner la possibilité aux étudiants qui sont en situation d'isolement de se signaler à nous pour maintenir le lien. Dans cet esprit-là, nous allons proposer un système de *'Buddy Program'* ou de parrainage avec des étudiants d'une année supérieure qui seraient les parrains d'une autre année et d'avoir ce maillage entre étudiants et entre pairs, relayé par des étudiants relais santé, relayé par des étudiants ambassadeurs pour avoir tout un maillage, une vigilance, une sentinelle et surtout de soutien entre pairs. Enfin, la proximité, que j'ai déjà beaucoup évoquée, est de pouvoir vraiment agir là où est l'étudiant et de manière adaptée. C'est ce qui va conduire la réflexion avec les directions de programme sur la prérentrée et sur cette semaine de prérentrée, qui sera avant le 14 septembre pour proposer des formes très hybrides, mixtes de rentrée. Donc parfois des

choses en présentiel, d'autres fois avec des conférences inaugurales qui seront sûrement en ligne, ou parfois à distance, des temps de rencontres individuelles aussi. Tout cela va être proposé dans le courant de l'été. Pour ce qui est des associations, on sera dans un usage, si on le peut normal, pour les événements étudiants. On va prévoir des équivalences de salles que l'on met d'habitude à disposition avec des formes de webinaire qui seront disponibles pour organiser les événements. C'est aussi parfois l'opportunité pour les associations d'être un peu plus visibles sur les événements. Certaines se plaignaient justement d'une participation un peu moindre des étudiants. Nous allons aussi compenser l'absence éventuelle d'un forum des associations. Nous allons essayer d'en faire un. Nous allons mettre à disposition dans l'été un catalogue complet de l'ensemble des associations étudiantes. Nous sommes en train de recenser auprès des associations les présentations pour que les étudiants puissent en bénéficier. Avec notre direction des services d'information et l'institut de compétence et d'innovation, nous allons mettre en place un réseau social interne qui s'appelle le Welair [incertain 1:43:27.5] et qui va permettre à notre communauté étudiante d'agir avec les communautés enseignantes et le personnel de Sciences Po, et aussi aux associations d'être présentes sur ce réseau social, pour proposer une alternative plus respectueuse des données personnelles que peuvent l'être d'autres plateformes mieux connues (on va le dire comme cela) et accessibles dans un peu plus de pays. Mais surtout, de faire un équivalent possible de notre lieu d'agora. Il y en a beaucoup d'autres et la Commission de la vie étudiante a déjà travaillé dessus. Voilà ce que je pouvais dire sur la vie étudiante. En tout cas, l'esprit qui s'en dégage est de n'absolument pas lâcher cet aspect-là et de s'appuyer dessus pour que cela soit un relais de la richesse de notre pédagogie. C'est une excellente opportunité pour les étudiants de se réapproprier le campus d'une façon extrêmement différente et d'en faire un lieu du parapédagogique, du travail de groupe, des projets collectifs et même parfois de se dire, je suis à distance, mais rien ne m'empêche d'être à Sciences Po pour le suivre, d'être avec d'autres étudiants de mon Master et d'enchaîner. En dehors des temps d'enseignement, il y a d'autres temps qui sont très liés. Je pense à Paris aux ateliers d'audiovisuel, atelier de cartographie, il y a énormément de choses qui sont disponibles. Il faut se dire que ce campus on va se le réapproprier de cette façon-là. Je vous remercie. À votre disposition pour vos questions.

Raphaël CHARPENTIER :

Y a-t-il des questions particulières sur ce point ? Non.

Je vous propose de continuer avec un point puisque nous sommes dans le prolongement de la vie étudiante et que Sébastien THUBERT vous avez évoqué la question des élections, on fait un point sur le calendrier électoral.

IV. INFORMATION SUR LE PROJET DE CALENDRIER ÉLECTORAL DES INSTANCES DE L'IEP

Sébastien THUBERT :

Je vais regarder de ce côté-là où est l'écran avec le calendrier. C'est un projet de calendrier qui sera signé par notre directeur dans le courant de l'été. Nous devons entamer le processus électoral assez rapidement. On a beaucoup de nos élus qui ont accepté de prolonger leur mandat, qui devait s'arrêter en mars dernier. Il faut que l'on puisse assurer le renouvellement et ce qu'il y a dans le calendrier habituel des instances et ne pas freiner l'activité des Conseils. Le calendrier que l'on propose est un calendrier très resserré par rapport au début de l'année, mais il permet à notre communauté la plus nombreuse en termes de votes d'arriver à se mobiliser pour notre communauté étudiante. On vous propose de lancer le processus avec l'affichage des listes électorales à la fin septembre. C'est un long processus de préparation donc on l'a laissé pour préparer ces listes électorales et faire des ajustements avec le début de la rentrée. Ce qui permettrait d'être sur un dépôt des candidatures début octobre. Pour faire la campagne de premier tour, qui concerne l'ensemble des Collèges qui sont renouvelés, c'est-à-dire les professeurs, maîtres de conférences, collèges des étudiants, le personnel et les doctorants la semaine du 12 octobre et de pouvoir faire le scrutin la semaine du 20 octobre et de pouvoir les programmer avant la

semaine de vacances de Toussaint. Il y aura des deuxièmes tours éventuels pour les collèges A et B et les collèges E et F pour le Conseil de l'institut. Pour ce deuxième tour, la campagne électorale commencera pendant la semaine de vacances de la Toussaint. C'était une vraie interrogation de savoir si on devait lancer cette amorce-là. En sachant que notre latitude était limitée, car on a un jour de campagne le jour de rentrée et que les communautés concernées par ces campagnes ont déjà eu les campagnes de premier tour et que l'on a maintenant les moyens de communication qui permettent une diffusion plus facile de l'information. Dans la méthodologie que l'on va proposer, on va réfléchir à des modes de campagne qui soient inscrits dans cette approche distancielle. Ce qui permettra de faire le deuxième tour à partir du 3 novembre. Il faut que l'on puisse proclamer les résultats de l'ensemble des collèges le 6 novembre et espérer pouvoir réunir les Conseils à partir de la mi-novembre. À votre disposition pour les questions.

Raphaël CHARPENTIER :

Cela amènerait à une suspension des travaux des conseils de quand à quand ? On pourra reprendre à la rentrée ou pas ?

Sébastien THUBERT

Oui.

Alexandre MARIANI

Je n'ai pas été assez réactif. Je suis en train de regarder de nouveau mon agenda en croisant avec le calendrier des vacances. Je suis complètement perdu par rapport à ce que tu as dit sur la semaine de la Toussaint. La campagne électorale tombe toujours pendant la semaine de la Toussaint.

Sébastien THUBERT

Une partie de la campagne de 2^{de} tour sera pendant la semaine des vacances de la Toussaint. L'ensemble des salariés ne partant pas en vacances, les autres collèges ne partant pas en vacances, il n'y a pas de cours, cela ne veut pas dire que les personnes ne sont pas au travail. La difficulté est surtout pour le 11 novembre. On est un peu bloqué pour un éventuel décalage, car un peu après on est gêné pour les opérations de vote, de proclamations et les lancements. Cela voudrait dire sinon que l'on ramasse les scrutins sur deux jours ce qui, je pense, est une difficulté qui ne favorise pas la pleine participation. Rappelons-nous nos réflexions sur les personnes qui ne sont pas sur les mêmes fuseaux horaires, les conditions de commission, et que trois jours est la bonne durée pour permettre à l'ensemble de pouvoir voter pour que l'on puisse leur donner les relances et les incitations au vote. C'est ce qui nous bloque un petit peu.

Raphaël CHARPENTIER

Je vous propose de passer au dernier point de l'ordre du jour qui est le vote de subventions qui étaient déjà décidées en PVE. Il s'agit de subventions un peu particulières, ce sont des subventions de crise, pour aider les associations dans des projets qui n'ont pas pu forcément voir le jour. C'est peu orthodoxe pour la Commission de la vie étudiante et pour ce conseil, mais en l'occurrence étant donné le contexte, Sébastien je vous laisse en dire un mot.

V. ADOPTION DES FINANCEMENTS DES PROJETS ÉTUDIANTS SOUMIS À L'AVIS DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 17 JUIN 2020

Sébastien THUBERT :

C'était notamment pour aider trois associations à faire face à leurs frais d'annulation sur de gros événements et des frais qui sont d'importance. C'est le cas de l'ASPA pour sa semaine africaine, du MEDMUN à Menton et par rapport aussi aux Parisiennes, des événements qui avaient lieu avec le Covid, cela a généré des frais supplémentaires en termes sanitaires. Ils ont très bien fait les choses, mais cela a

eu un surcote pour que les événements se maintiennent. Puis le dernier événement est un projet qui est une belle aventure de confinement, qui s'appelle le projet Déclat qui met en ligne 80 000 étudiants issus notamment de PSIA et qui ont réfléchi à une proposition de 1:54:03.9 sessions environnementales et je vous invite à découvrir leur rapport si vous ne l'avez pas fait. Voilà les projets qui sont à financement.

Raphaël CHARPENTIER :

Y a-t-il des questions ? Non. Nous passons au vote.

Les membres sont appelés nominativement pour le vote.

Ismahane GASMI :

Pour, à l'unanimité.

VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES.

Léonard GOURINAT

Je souhaite apporter un petit correctif. Une coquille s'est glissée dans le projet d'acte portant sur la scolarité au second paragraphe de l'article 3 qui prévoit notamment la durée d'effet des dispositions. . Le principe est bien celui mentionné au premier paragraphe de l'article : celui d'une durée ne pouvant excéder le premier semestre. Il faut donc bien lire le second paragraphe de l'article 3 en miroir du premier, comme prévoyant la possibilité et les modalités d'extension de la durée des effets des dispositions au-delà du premier semestre, et non la cessation de ceux-ci à la fin de ce même semestre. Le second paragraphe est donc ainsi rédigé: « Par dérogation à l'alinéa précédent, les présentes dispositions pourront, sur décision du Directeur de l'IEP de Paris et conformément à l'article 4 des statuts de l'IEP de Paris, voir leurs effets étendus au second semestre 2020-2021, notamment au vu de l'évolution du contexte sanitaire lié à l'épidémie du Covid-19 au niveau mondial ». Je souhaitais apporter cette précision rédactionnelle.

Raphaël CHARPENTIER

Merci, le Conseil peut en prendre acte, à moins que quiconque s'y oppose. Je ne vois pas d'opposition particulière. Pour laisser un mot de la fin, dans ce contexte qui était important à bien des égards pour l'avenir de Sciences Po, à Bénédicte DURAND. Je vous cède la parole.

Bénédicte DURAND

Merci Monsieur le Président. Un petit mot pour saluer ce Conseil. Au terme de cette année d'une exigence particulière, toutes les équipes au travail ont pu encore une fois bénéficier de la qualité de dialogue, d'écoute et de travail collaboratif avec toutes les équipes. Merci à chacun et à chacune de ses membres. Merci à ses deux coprésidents qui ont porté ce Conseil avec ambition et exigence. On se retrouve très vite après des vacances bien méritées pour chacune et chacun d'entre nous. En tout cas, merci encore à tous.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup Bénédicte DURAND. Effectivement, des vacances que chacun peut-être attend et qui seront salutaires. Merci encore à toutes et tous pour la mobilisation de ces derniers mois, cela n'a pas été facile, mais l'activité des Conseils et des élus de Sciences Po a pu continuer, l'activité de Sciences Po a pu continuer et l'institution a pu montrer, je crois, sa grande solidité malgré la crise. C'est un gage important pour toutes les communautés de Sciences Po. Je vous remercie et je vous souhaite de bonnes vacances. Nous nous retrouvons collectivement à la rentrée.

Raphaël CHARPENTIER lève la séance à 10 heures 28.